



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE**

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 26
- procurations : 6
- absente excusée : 1
- ayant pris part au vote : 32

**ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE**

L'an deux mille vingt-trois et le 28 juin à 18 heures 45, les membres du conseil municipal de la commune de L'Union se sont réunis dans la Salle des Fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire le 22 juin 2023, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0**

Etaient présents : M. PERE, M. NAVARRO, MME BEC, M. ROUX, MME GODEAS, M. FEULLERAT, MME GREGOIRE, M. BAUMLIN, MME GUEDES, M. ROFE, M. ORTIC, MME QUONIAM-DOUREL, M. PUGET, MME CELERIER, M. BAMIÈRE, MME TOULZE, M. COMBE, M. CADIEU, M. DOMENEGHETTY, MME PERROUX, M. MOLET, M. MITTAUX, MME GENNARO-SAINT, MME MAURIN, MME GRUEL, M. DEHOURS

☎ 05.62.89.22.89

Etaient absents excusés ayant donné procuration : MME SIMON-LABRIC, (POUVOIR A MME PERROUX), MME CABERO (POUVOIR A MME GUEDES), MME FERRE (POUVOIR A MME GODEAS), M. MERLEY (POUVOIR A MME QUONIAM-DOUREL), MME SERRET-PERES (POUVOIR A M ; NAVARRO), M. GARDE (POUVOIR MME BEC).

Etait absente excusée : MME. JARRIGE

MME BEC est élue secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION n°2023/56

Objet : Modification du tableau des effectifs au titre des contractuels recrutés dans le cadre de l'accroissement saisonnier d'activité pour la période estivale 2023 – Modification de la délibération n°2023/42 du 12 avril 2023

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 332-23.2,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu la délibération n°2023/42 adoptée en séance du conseil municipal du 12 avril 2023,

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération adoptée le 12 avril 2023 qui permettait la création de postes saisonniers pour la saison estivale 2023.

Effectivement, conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois des collectivités territoriales sont créés par l'organe délibérant.

Ainsi, Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le tableau des effectifs a été modifié de la façon suivante afin de l'adapter à l'évolution des services municipaux du fait de l'évolution des besoins des usagers et des objectifs des politiques publiques mises en œuvre.

- Le recrutement de 6 agents contractuels dans le grade d'adjoint administratif pour assurer les fonctions d'agent de surveillance de la voie publique à temps complet, pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures.



- Le recrutement de 3 agents contractuels dans le grade d'adjoint technique pour assurer des fonctions d'agent polyvalent d'entretien des structures sportives à la Maison des Sports à temps complet, pour une durée hebdomadaire de service de 35 Heures.
- Le recrutement de 6 agents contractuels dans le grade d'adjoint technique pour assurer des fonctions d'agent polyvalent d'entretien des bâtiments et des espaces verts au centre technique municipal à temps complet, pour une durée hebdomadaire de service de 35 Heures.
- Le recrutement de 4 agents contractuels dans le grade d'adjoint technique pour assurer des fonctions d'agent d'accueil et d'entretien de la piscine municipale à temps complet, pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures.
- Le recrutement d'1 agent contractuel dans le grade d'adjoint technique pour assurer des fonctions d'agent polyvalent en restauration, à temps complet, pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures.
- Le recrutement d'1 agent contractuel dans le grade d'adjoint administratif pour assurer des fonctions d'agent administratif au service de la vie scolaire à temps complet, pour une durée hebdomadaire de service de 35 Heures.

Dans le cadre des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité, pour la période estivale 2023, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs en rajoutant, aux 21 postes précédemment énoncés :

- Le recrutement d'1 agent contractuel dans le grade d'adjoint administratif pour assurer des fonctions d'agent administratif au service de la Direction Générale des Services à temps complet, pour une durée hebdomadaire de service de 35 Heures, pour une durée de deux semaines et demi ;
- Le recrutement de 2 agents contractuels dans le grade d'adjoint technique pour assurer des fonctions d'agent d'accueil et d'entretien de la piscine municipale à temps complet, pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures, pour une durée de 4 semaines chacun.

Les crédits correspondants sont inscrits au Budget.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Moins 4 abstentions (MME GENNARO-SAINT, MME GRUEL, MME MAURIN, M. DEHOURS)

- De procéder à la modification du tableau des effectifs communaux pour la création de 2 postes de saisonniers tels que présentés ci-dessus ;

Pour copie conforme,



Le Maire,
Marc PÉRE